

10.3 Établissements - Enseignants

En 2016, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 149,9 milliards d'euros, soit 6,7 % du produit intérieur brut (PIB). Elle a été multipliée par 1,9 en euros constants depuis 1980. Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 480 euros, contre 4 720 euros au début des années 1980. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette hausse : le poids croissant des **enseignements du second degré** et du **supérieur**, l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et la revalorisation du statut des enseignants.

Au regard de l'évolution des effectifs scolaires depuis 1980, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (près de 51 200 **écoles**, maternelles et élémentaires à la rentrée 2016, contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (près de 11 400 collèges, lycées professionnels et lycées généraux et technologiques, publics ou privés). Une partie des diminutions du nombre d'établissements est due à des fusions et regroupements d'établissements scolaires. En 2015, l'éducation prioritaire a connu une profonde refondation s'appuyant sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP). Près de 7 800 établissements publics relèvent de l'éducation prioritaire à la rentrée 2016.

Dans l'**enseignement du premier degré**, la baisse se poursuit entre 2015 et 2016 dans le secteur public (-1,2 %) : celui-ci compte 322 écoles maternelles et 365 écoles élémen-

taires en moins. En revanche, le nombre d'écoles primaires progresse légèrement (+129). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente en 2016 (+1,1 %). Dans l'enseignement du second degré, le nombre d'établissements est en légère hausse en 2016, après quatre années de baisse.

En 2016-2017, 1 234 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,3 %). Relevant tous du secteur public, les non-enseignants comptent plus d'un tiers de personnel d'assistance éducative.

Les effectifs des enseignants, dans leur ensemble, ont baissé de 2,7 % depuis 1999. Le second degré public et le premier degré **privé** ont respectivement perdu 4,8 % et 2,4 % de leurs effectifs. À l'inverse, le nombre d'enseignants a augmenté de 8,6 % dans le premier degré public et de 4,6 % dans le second degré privé. Globalement, les effectifs enseignants augmentent de 1,0 % entre 2015 et 2016. Les enseignants de l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 5,7 % de l'ensemble des personnels en 2016 et 7,3 % des enseignants. Leurs effectifs évoluent peu depuis 2011. ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées, etc.). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Classification internationale type de l'éducation (CITE), dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement du premier degré, enseignement du second degré, enseignement privé, enseignement supérieur, établissement du second degré, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Loi LRU) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école 2017 », n° 27, Depp, novembre 2017.
- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.
- « Concours enseignants 2016 du second degré public », *note d'information* n° 17.14, Depp, juin 2017.
- « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015 », *note d'information* n° 17.09, Depp, mai 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2010	2016
Enseignants dans le secteur public	771 706	813 125	849 600	848 835	789 819	811 660
Enseignants dans le secteur privé ¹	126 294	135 280	140 290	144 909	138 639	142 479
Total des enseignants²	898 000	948 405	989 890	993 744	928 458	954 139
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	295 885	296 420	368 470	344 154	248 080	280 373
<i>dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.</i>	///	///	62 320	58 197	68 321	102 082
Total	1 193 885	1 244 825	1 358 360	1 337 898	1 176 538	1 234 512

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2017

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	341 658	83,4
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>335 166</i>	<i>83,6</i>
<i>instituteurs et suppléants</i>	<i>3 940</i>	<i>70,3</i>
Second degré public	400 211	58,4
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>50 543</i>	<i>51,9</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>247 176</i>	<i>62,2</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>58 588</i>	<i>50,1</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>1 468</i>	<i>57,1</i>
<i>professeurs contractuels</i>	<i>30 503</i>	<i>53,7</i>
Supérieur public ¹	69 791	39,4
Total secteur public²	811 660	67,3
Premier degré privé	43 110	91,5
Professeurs des écoles	39 510	91,4
Instituteurs et suppléants	3 600	93,0
Second degré privé	99 369	66,8
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>3 839</i>	<i>50,5</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>60 151</i>	<i>68,4</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>11 040</i>	<i>63,5</i>
<i>maîtres auxiliaires contractuels</i>	<i>22 522</i>	<i>66,7</i>
Total secteur privé sous contrat³	142 479	74,3

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

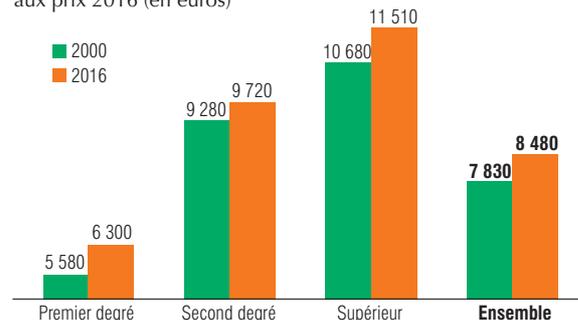
Dépense intérieure d'éducation

	2000	2010	2015 (r)	2016 (p)
Aux prix courants (en Md€)	108,2	139,3	147,6	149,9
Aux prix 2016 (en Md€)	135,6	146,3	148,2	149,9
En % du PIB	7,3	7,0	6,7	6,7
Par élève ou par étudiant aux prix 2016 (en euros)	7 830	8 480	8 440	8 480

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

aux prix 2016 (en euros)



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2016	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	14 462	139
Écoles élémentaires	34 279	5 395	31 415	5 230
<i>dont écoles primaires</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>14 807</i>	<i>4 957</i>
Total premier degré	52 727	5 640	45 877	5 369
Collèges	5 139	1 802	5 295	1 838
Lycées professionnels	1 096	650	860	624
Lycées d'ens. général et tech.	1 527	1 094	1 602	1 052
Étab. régionaux d'ens. adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 836	3 515

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans les pays de l'UE en 2014

en % du PIB

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne ^{1 2}	4,63	0,7	0,5
Autriche ^{1 2}	5,40	0,3	0,3
Belgique ^{1 2}	6,46	0,3	0,4
Bulgarie	4,22	0,7	0,9
Chypre ^{1 2}	6,14	1,3	0,6
Croatie ¹	...	0,4	...
Danemark
Espagne ²	4,15	0,9	0,1
Estonie ^{1 2 3}	4,85	0,4	0,2
Finlande ²	6,81	0,2	0,4
France^{1 2}	5,54	0,7	0,2
Grèce
Hongrie ^{1 2 3}	3,98	0,7	0,2
Irlande ¹	4,92	0,5	0,5
Italie ^{1 2}	4,08	0,5	0,3
Lettonie ^{1 2}	5,28	0,5	0,2
Lituanie ⁴	4,37	0,6	0,2
Luxembourg	4,00	0,1	0,1
Malte ²	6,05	0,6	0,5
Pays-Bas ⁴	5,53	1,0	0,7
Pologne ^{1 2}	4,91	0,7	0,2
Portugal ^{1 2}	5,04	1,3	0,3
Rép. tchèque ^{1 2}	3,84	0,6	0,1
Roumanie ^{1 2}	2,75	0,0	0,1
Royaume-Uni ^{1 2}	5,85	1,7	0,4
Slovaquie ²	4,09	...	0,4
Slovénie ^{1 2}	4,99	0,7	0,2
Suède ^{1 2}	7,14	0,3	0,7
UE	5,11

1. Données 2013 pour les dépenses du secteur privé. 2. Données 2013 pour les subventions publiques au secteur privé. 3. Données 2013 pour les dépenses publiques. 4. Données 2012 pour les subventions publiques au secteur privé.

Note : ensemble des niveaux de la CITE 2011, à l'exclusion du développement éducatif de la petite enfance.

Source : Eurostat (extraction du 21 novembre 2017).

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 16/15			
	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,2	0,6				
Ensemble (hors tabac)	9 805	0,2	0,6				
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Transport	1 479	-1,0	1,8
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Communications	288	0,7	0,6
Tabac	195	0,1	0,1	Services postaux	16	3,8	3,8
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Habillement	340	0,5	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Outillage pour la maison et le jardin	157	1,0	1,1	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Éducation	4	1,3	1,6
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Outillage pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Soins personnels	282	0,0	0,2
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Protection sociale	482	2,1	0,9
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Assurances	289	1,1	1,3
				Services financiers	38	2,4	2,7
				Autres services	124	0,3	0,3

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2015.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	-9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	-5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	-5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	-5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	-4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	-4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	-3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	-3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	-2,9

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

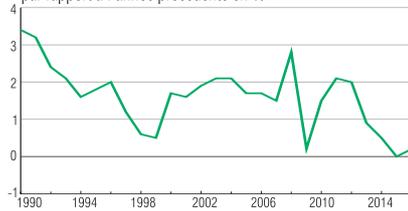
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
France	0,8	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	Zone euro	1,1
Irlande	-0,2	UE	1,2
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.
Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données de cadrage européennes ou mondiales